



CCP 4 - TP- 00073 Niveau III PEINTRE EN BATIMENT

RNCP36257

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Date de début des parcours certifiants : 18/08/2022

Date d'échéance de l'enregistrement : 18/08/2027

Objectifs de la formation :

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.

Prérequis :

Aucun prérequis - Toutefois Maitriser les savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire pour le bon déroulement de la formation.

Public :

Tout public

Admission, modalité et délai d'accès :

Les admissions : sur dossier, en entrée permanente.

Les étapes d'admission :

- ▶ Examen du dossier, tests de positionnement et entretien individuel.

Horaires :

Lundi : 8h30-12h00 et 13h00-17h00

Mardi –Mercredi : 8h00-12h00 et 13h00-17h00

Jedi : 8h00-12h00 et 13h00-16h30

Vendredi : 8h00-12h00

Les moyens mis en œuvre:

Le centre de formation dispose d'une salle de séances théoriques ainsi que des cabines aménagées pour la mise en pratique.

Chaque stagiaire à sa cabine et en a la responsabilité.

La formation est assurée par des formateurs experts et un référent pédagogique. Mise à disposition des produits et outillages nécessaires au déroulement de la formation. Mise à disposition d'appuis techniques.

Les étapes du programme de la formation sont expliquées de manière théorique et pratique par le formateur. Celles-ci sont ensuite appliquées en situations réelles par le/la stagiaire.



Modalités pédagogiques :

- Echanges participatifs
- Apports théoriques en supports papiers et/ou clé USB (remis dès le début de la formation à chaque participant)
- Exercices et mises en situations réelles
- Études de cas pratiques

Intervenants :

Formateurs permanents FORMATSUD. Les CV des formateurs sont disponibles sur simple demande.
Responsable pédagogique : Emmanuel BENEJEAN

Evaluations :

Le suivi pédagogique est effectué en « **continu** ». Un « **livret de progression** » est attribué à chaque stagiaire en début de formation. Celui-ci nous permet d'évaluer la progression et la compréhension du stagiaire et il est complété par le formateur grâce aux entretiens techniques individuels, QCM, mises en situation, exercices pratiques en cabine.

A l'issue de la formation, le/la stagiaire garde un exemplaire tamponné et signé de ce livret, justifiant ainsi la maîtrise acquise lors de son parcours.

L'examen final se déroule comme suit :

Mise en situation professionnelle : 04 h 15 min

Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, elle consiste en :

- L'application d'un ragréage non revêtu ;
- La pose d'un revêtement de sol PVC en dalles ou en lames ;
- La pose d'un revêtement de sol PVC en lés soit un VER ou un revêtement de type U2 ;
- La pose d'un revêtement de sol textile aiguilleté ou velours en lés.

Questionnaire professionnel : 00 h 20 min

Questionnaire sous la forme de QCM

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 04 h 35 min

Sanction de la formation :

Un « **certificat de compétences professionnelles** » est délivré suite à la réussite de l'examen effectué en fin de formation.



Le métier du « Peintre en bâtiment »

Le peintre en bâtiment assure la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les supports. Il réalise les travaux préparatoires et d'apprêts. Il procède ensuite à la mise en peinture, à la pose de revêtements muraux et de revêtements de sol de technicité courante.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective, en application du PPSPS, ou du plan de prévention. Il doit respecter les règles de sécurité concernant le travail en hauteur, la protection contre les risques liés à la présence d'amiante, de poussières, et de produits volatils nocifs. Il doit se prémunir des risques électriques.

Des consignes lui sont généralement données en termes de résultats à atteindre. Les matériaux sont mis à sa disposition sur chantier mais il doit organiser ses différentes interventions et connaître les systèmes de mise en œuvre des produits utilisés. Le peintre en bâtiment travaille généralement seul ou au sein d'une petite équipe (2 à 5 personnes), sous la responsabilité d'un chef d'équipe, d'un compagnon ou de l'artisan. Il dispose d'une autonomie pendant sa journée de travail, mais peut consulter son responsable en cas de problèmes inopinés. Certains types de chantiers (travaux sur des grandes surfaces, montage d'échafaudages) nécessitent un travail en équipe. Il manipule des charges lourdes.

TITRE PROFESSIONNEL PEINTRE EN BATIMENT

Blocs de compétences

Le titre professionnel est composé de quatre blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

CCP 1 - Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C

CCP 2 - Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B

CCP 3 - Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B

CCP 4 – Poser des revêtements de sol souple de technicité courante



Débouchés :

Les compétences acquises dans ce CCP permettent de participer ou d'intervenir sur des travaux de peinture en extérieur de bâtiments (façades), sous la responsabilité d'un encadrant, au sein d'entreprises du bâtiment ou de peinture.

Les emplois visés peuvent être :

- Ouvrier peintre en bâtiment (activité revêtements de sols)
- Ouvrier du second œuvre (pose de sols souples)
- Poseur de revêtements de sols souples
- Ouvrier polyvalent du bâtiment (activité finition intérieure)
- Agent de rénovation ou d'entretien des locaux

Suite du parcours :

Le CCP constitue un bloc de compétences du Titre Professionnel Peintre en bâtiment et peut être complété par les autres CCP pour l'obtention du titre complet.

Équivalences :

Équivalences avec d'autres certifications (le cas échéant) :

- CCP 003021 Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C du Titre Professionnel Façadier Peintre.
- CCP 003026 Poser des revêtements de sol souples de technicité courante du Titre Professionnel Solier Moquettiste.

Passerelles :

Le titulaire des certificats de compétences professionnelles « Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante » du titre professionnel de solier moquettiste révisé par arrêté du 3 février 2022 et « Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C » du titre professionnel de façadier-peintre révisé par arrêté du 3 février 2022 peut obtenir par correspondance les certificats de compétences professionnelles « Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante » et « Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C » du titre professionnel de peintre en bâtiment issu du présent arrêté. Arrêté du 3 février 2022 relatif au titre professionnel de peintre en bâtiment.

DÉROULEMENT

Durée de la formation : 170 heures et séances transverses

Cette durée peut être réduite ou ajustée en fonction des résultats du positionnement initial, des compétences déjà maîtrisées et des objectifs professionnels du bénéficiaire.

Période d'intégration :

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel

CCP 4 – Poser des revêtements de sol souple de technicité courante

- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

Préparation à l'habilitation électrique BS